

ÉRABLE ESSENTIEL

Pour vous constituer une
épargne à votre rythme



AVEC ÉRABLE ESSENTIEL, ÉPARGNEZ SIMPLEMENT DÈS 25 EUROS PAR MOIS

L'assurance vie vous permet de vous constituer un capital afin de **contribuer à la réalisation de vos projets** : l'achat d'un bien immobilier, les études des enfants, la préparation de la retraite... C'est également **un moyen de transmettre un capital** à vos proches en désignant une ou plusieurs personnes (les bénéficiaires) qui percevront le capital constitué en cas de décès **dans un cadre fiscal privilégié** (exonération totale d'impôt dans certains cas⁽¹⁾).

Vous pouvez également souscrire à un contrat d'assurance vie au nom de votre enfant mineur afin de lui constituer une première épargne.

1

Vous souscrivez votre contrat et effectuez un 1^{er} versement de 25€...

...si vous optez pour des versements programmés (ou 50€ / 150€ en versement libre selon la gestion) et choisissez librement vos supports d'investissement entre le support Sécurité en euros pour la garantie du capital et les supports en unités de compte⁽²⁾ pour investir sur les marchés financiers et/ou immobiliers en contrepartie d'un risque de perte en capital.

2

Vous versez quand vous le souhaitez...

...et changez à tout moment la répartition de votre capital entre les différents supports en effectuant des arbitrages.

L'épargne programmée vous permet de vous constituer un capital à votre rythme, en toute simplicité :

- Vous définissez le montant, la fréquence et les supports sur lesquels vous souhaitez effectuer des versements programmés. **Vous pouvez les interrompre et les reprendre à tout moment.**
- Avec des versements programmés en unités de compte⁽²⁾ comportant un risque de perte en capital, **vous investissez progressivement sur les marchés financiers.**
- Avec l'**Option Prévoyance**⁽³⁾, vous vous assurez que vos versements continueront d'être effectués en cas d'incapacité de travail due à une maladie ou un accident.

3

Vous disposez librement du capital constitué...

...quand vous le souhaitez, en réalisant des rachats (retraits). **En cas de rachat**, le capital ne fait pas l'objet de taxation. Seuls les plus-values et intérêts générés sur le contrat sont taxés (voir page suivante).

(1) Pour le conjoint, le partenaire pacsé et sous certaines conditions les frères et sœurs.

(2) Les unités de compte sont représentatives de parts ou actions d'OPC (actions de SICAV, parts de FCP...) de Sociétés Civiles Immobilières ou autres titres ou contrats financiers. S'agissant des unités de compte représentatives d'OPC : avant toute adhésion, il appartient à toute personne intéressée de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont elle relève, ainsi que des conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC), et plus particulièrement les sections sur les risques et les principales caractéristiques. Le DIC est disponible auprès de votre conseiller ou sur particuliers.societegenerale.fr. **Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat.**

(3) Les modalités, conditions d'accès et risques couverts par l'Option Prévoyance sont détaillés dans la Notice d'Information du contrat "Option Prévoyance". Elle est accessible en Gestion INITIATIVE et INTÉGRALE uniquement.

AVEC ÉRABLE ESSENTIEL, PROFITEZ D'UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE⁽⁴⁾

En cas d'arbitrage : changez à tout moment la répartition de votre épargne entre les différents supports proposés sans incidence fiscale, pendant toute la durée de votre contrat.

En cas de rachat (retrait) partiel ou total de votre capital, **seuls les gains sont soumis à l'impôt sur le revenu**. Vous choisissez entre le Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire⁽⁵⁾ ou l'intégration de ces gains dans votre déclaration de revenus⁽⁶⁾.

Au-delà des 8 ans du contrat, vous pourrez bénéficier, par l'administration fiscale, chaque année, d'une **exonération d'impôt sur le revenu** sur les produits à concurrence de 4 600€ pour une personne seule et 9 200€ pour un couple soumis à une imposition commune⁽⁷⁾.

En cas de décès, l'assurance vie permet de bénéficier d'une fiscalité privilégiée dans le cadre de la transmission du capital : **par exemple, une exonération totale d'impôt pour le conjoint**, le partenaire pacsé, et sous certaines conditions pour les frères et sœurs.



(4) La fiscalité décrite est celle en vigueur au 01/03/2018 et est susceptible d'évolution. La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de fiscalité. Toute évolution de la fiscalité sera à la charge de l'adhérent

(5) Fiscalité valable pour tout nouveau contrat et pour tout versement effectué à compter du 27/09/2017 sur un contrat existant. Le Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire s'établit à 12,8% au 01/03/2018. Néanmoins, si l'ensemble de vos versements cumulés tous contrats confondus est inférieur à 150 000€ et dans le cas d'un rachat sur un contrat ayant dépassé son 8^{ème} anniversaire, le Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire qui s'applique est de 7,5%. Dans les deux cas, pour un rachat au delà de 8 ans, vous pourrez bénéficier, par l'administration fiscale, d'un abattement sur les gains réalisés à hauteur de 4 600€ (9 200€ pour un couple soumis à imposition commune) lors de votre déclaration de revenus en N+1. Par ailleurs dans tous les cas les Prélèvements Sociaux de 17,2% s'ajouteront au Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire.

(6) Au moment du rachat, un prélèvement forfaitaire non libératoire est obligatoirement appliqué par l'assureur. Si vous souhaitez déclarer les produits issus de votre contrat d'assurance vie à l'Imposition sur le Revenu (IR), vous devez exercer cette option globale lors du dépôt de votre déclaration de revenu. Par ailleurs, si votre revenu fiscal de référence est inférieur à 25 000€ ou 50 000€ en cas d'imposition commune, vous pouvez solliciter votre assureur pour être dispensé du Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire.

(7) Cet abattement vaut pour l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du foyer fiscal faisant l'objet d'un rachat dans l'année.

AVEC ÉRABLE ESSENTIEL, DÉCOUVREZ UN CONTRAT ÉVOLUTIF

ÉRABLE Essentiel est un contrat d'assurance vie évolutif qui comporte 3 gestions différentes pour s'adapter à vos besoins en fonction de votre âge et de l'épargne détenue.



1 Avant 18 ans, LA GESTION JUNIOR dédiée aux enfants

En souscrivant une assurance vie à votre enfant, vous lui constituez une première épargne qu'il pourra utiliser pour préparer ses futurs projets (études, permis de conduire, premier achat immobilier...) et lui permettez également de bénéficier plus tard d'une fiscalité avantageuse sur son contrat.

Cette gestion vous donne accès au support SG Flexible et au support Sécurité en euros (voir page suivante).

2 A partir de 18 ans, LA GESTION INITIATIVE...

...vous permet de vous constituer progressivement une épargne et de la valoriser.

Vous avez la possibilité de choisir un ou plusieurs support(s) d'investissement parmi :

- **les Essentiels, une sélection de 6 supports** répondant aux principaux besoins,
- **une gamme de supports de solidarité et de partage**, pour investir dans des entreprises solidaires et partager les revenus annuels avec la ou les association(s) de votre choix,
- **le support Sécurité en euros** pour bénéficier de la garantie du capital à tout moment.

3 Dès 15 000€, LA GESTION INTÉGRALE...

...vous permet d'accéder à des services et des supports complémentaires à ceux de la gestion INITIATIVE pour mettre en œuvre votre stratégie d'investissement personnalisée :

- **Une gamme de plus de 50 supports d'investissement** pour multiplier les opportunités de performance, en contrepartie d'un risque de perte en capital.
- **5 services en option⁽⁸⁾** pour vous aider à piloter vos investissements : la dynamisation du rendement, l'investissement progressif, la sécurisation des gains, la diversification constante, les alertes par sms ou email.
- **Alliage Gestion** pour confier la gestion de votre épargne à des experts⁽⁹⁾ à partir de 15 000€ en assurance vie, en tenant compte de votre situation et de votre sensibilité au risque.

Le passage d'une gestion à l'autre est automatique. Vous conservez votre investissement et l'antériorité fiscale de votre contrat. À chaque changement de gestion, vous accédez à une offre de placement enrichie.

(8) Modalités et conditions tarifaires détaillées dans la Notice d'Information du contrat.

(9) À ce titre, vous déléguez à Sogécap la réalisation des arbitrages parmi les supports en unités de compte référencés au sein du contrat. Ces réalisations se font sur la base de conseils de spécialistes de Société Générale Gestion.

AVEC ÉRABLE ESSENTIEL, AMÉLIOREZ LE RENDEMENT DE VOTRE EPARGNE

Diversifier son épargne en assurance vie, c'est répartir son épargne entre le support Sécurité en euros (sans risque) et des supports en unités de compte qui fluctuent à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte comportent un risque de perte en capital.

ÉRABLE Essentiel est un contrat complet qui vous propose :

1 Une SOLUTION de diversification

Accessible en gestion JUNIOR, cette solution associe le support SG Flexible au support Sécurité en euros :



30% sur le support SG Flexible recherchant la performance grâce à une gestion flexible et réactive en contrepartie d'un risque de perte en capital

70% sur le support Sécurité en euros offrant une garantie du capital investi sur ce support à tout moment.

Vous restez bien entendu libre de choisir une autre répartition entre les deux supports, votre Conseiller étant à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets d'épargne en fonction de votre situation patrimoniale et financière, de votre profil d'investisseur, de vos connaissances et expérience financières, ainsi que vos objectifs et horizon de placement.

2 Les ESSENTIELS : une SÉLECTION de 6 supports

Accessibles en gestions INITIATIVE et INTÉGRALE, ces supports répondent aux principaux besoins d'investissement :

SG FORMULE ESSENTIELLE⁽¹⁰⁾

une gamme pour investir sur les marchés actions avec un remboursement partiel du capital net investi à l'échéance.

SG FLEXIBLE

pour adapter son épargne aux conditions de marché et viser une performance durable.

SG ACTIONS EUROPE ISR

pour rechercher le dynamisme des marchés actions.

SG ACTIONS FRANCE

SG OPCIMMO

pour investir principalement sur le marché immobilier d'entreprise sans avoir à acheter un bien en direct⁽¹¹⁾.

SG SOLIDARITÉ

pour épargner tout en aidant des associations et en investissant dans des entreprises solidaires (voir détail page suivante)

Focus

Le support SG OPCIMMO : ce support vous offre l'opportunité de diversifier indirectement une partie de votre patrimoine dans l'immobilier d'entreprise en contrepartie de l'acceptation d'un risque de perte en capital. Un investissement principalement dans des immeubles de bureaux sélectionnés en France et en Europe. Des actifs financiers essentiellement exposés au secteur de l'immobilier complètent le portefeuille. La durée de placement recommandée est de 8 ans.

3 Un univers d'investissement de plus de 50 supports accessible dès 15 000 €

La gestion INTÉGRALE vous donne ainsi accès à :

- de nombreuses zones géographiques : France, Europe, États-Unis, Pays Emergents, Monde...
- toutes les classes d'actifs : actions, obligations, immobilier...
- des secteurs d'activités spécifiques : luxe, énergie, matières premières...

Votre Conseiller se tient à votre disposition pour déterminer, à l'occasion d'un entretien Epargne Haute Définition, les investissements qui correspondent à votre situation et à votre profil d'investisseur.

(10) SG FORMULE ESSENTIELLE est la gamme de supports à capital protégé à l'échéance, hors frais et fiscalité applicables à l'enveloppe d'investissement, en cours de commercialisation au 01/01/2017. Cette gamme est susceptible d'évoluer dans le futur.

(11) Les unités de compte sont représentatives de parts ou actions d'OPC (actions de SICAV, parts de FCP...) de Sociétés Civiles Immobilières ou autres titres ou contrats financiers. S'agissant des unités de compte représentatives d'OPC : avant toute adhésion, il appartient à toute personne intéressée de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont elle relève, ainsi que des conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC), et plus particulièrement les sections sur les risques et les principales caractéristiques. Le DIC est disponible auprès de votre conseiller ou sur particuliers.societegenerale.fr. **Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat.**

AVEC ÉRABLE ESSENTIEL, DONNEZ DU SENS À VOTRE ÉPARGNE

ÉRABLE Essentiel vous propose une gamme de supports solidaires, qui vous permettent d'épargner pour vous, tout en aidant des associations et en investissant dans des entreprises solidaires.

SG Solidarité⁽¹²⁾ est une gamme de supports solidaires et de partage

■ Ces supports permettent d'accéder à une gestion dont l'objectif est la recherche de performance, en contrepartie d'un risque de perte en capital, à travers une allocation flexible, en investissant dans des actifs privilégiant une approche responsable. Vous placez ainsi votre épargne sur les marchés financiers, en bénéficiant d'une gestion qui s'ajuste aux conditions de marché via des investissements :

- de 0 à 25% en actions,
- de 65 à 100% en produits de taux.



- A travers ces supports, vous investissez également 5 à 10 % dans des entreprises solidaires non cotées à forte utilité sociale et **participez** de cette façon au développement économique et social du territoire.

■ Chaque support prévoit le reversement de 50% des revenus annuels⁽¹³⁾ à l'association choisie.

Sur un contrat d'assurance vie, les sommes reversées par le support à une association n'ouvrent pas droit à réduction d'impôt pour l'adhérent.

Vous avez le choix entre 4 supports :

- SG Solidarité Les Restaurants du Cœur
- SG Solidarité Habitat et Humanisme
- SG Solidarité CCFD Terre Solidaire
- SG Solidarité Fondation pour la Recherche Médicale



Ces supports sont disponibles dans les gestions INITIATIVE et INTÉGRALE. Ils sont labellisés FINANSOL⁽¹⁴⁾, qui garantit la solidarité et la transparence des produits d'épargne solidaire.

Désigner le bénéficiaire de votre contrat,

c'est prévoir le versement de tout ou partie du capital de votre assurance vie à votre décès **aux personnes ou aux associations de votre choix**, tout simplement via la clause bénéficiaire. Si vous choisissez de désigner une association en tant que bénéficiaire de votre contrat, il suffit de préciser son nom et sa dénomination sociale (adresse du siège social...) dans votre clause bénéficiaire.

(12) SG Solidarité est un Fonds Commun de Placement (diversifié) géré par Société Générale Gestion, nourricier de la part O du fonds maître Solidarité. Il n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.

(13) Les revenus non distribués sont systématiquement recapitalisés dans le fonds.

(14) Retrouvez plus de renseignements sur le label Finansol sur www.finansol.org.

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES⁽¹⁵⁾ D'ÉRABLE ESSENTIEL

Les gestions		Gestion JUNIOR	Gestion INITIATIVE	Gestion INTEGRALE
Les conditions d'adhésion		Avant 18 ans	Dès 18 ans	A partir de 15 000 € de capital constitué
Les versements	1 ^{er} versement	50 €	150 €	Non accessible à l'adhésion
		25 €/mois avec la mise en place de versements programmés à l'ouverture du contrat		
	programmés	<ul style="list-style-type: none"> ■ mensuel : 25 € ■ trimestriel : 75 € 	<ul style="list-style-type: none"> ■ semestriel : 150 € ■ annuel : 300 € 	
	complémentaires	50 € minimum	150 € minimum	150 € minimum
Les arbitrages		<ul style="list-style-type: none"> ■ Arbitrages possibles à tout moment⁽¹⁵⁾ ■ Montant minimum d'arbitrage et de capital restant sur un support : 150 € 		
La disponibilité		<ul style="list-style-type: none"> ■ Rachat partiel, partiel programmé ou total possible à tout moment sans pénalité. ■ Large choix de 6 rentes viagères pour disposer d'un revenu garanti à vie notamment à la retraite en contrepartie de l'aliénation du capital constitué. ■ Avance possible dès la fin de la 1^{ère} année de l'adhésion (maximum 60% du capital constitué) 		
Les frais		<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais sur versements dégressifs en fonction du montant versé : <ul style="list-style-type: none"> • 3 % pour les versements inférieurs à 15 000 € • 2,5 % pour les versements à partir de 15 000 € ■ Frais de gestion dégressifs en fonction du capital constitué au 31 décembre de l'année précédente. L'année de l'adhésion, le taux appliqué est fonction du montant investi à l'adhésion. <ul style="list-style-type: none"> • 0,08% maximum par mois pour un capital constitué inférieur à 75 000 € • 0,06% maximum par mois pour un capital constitué compris entre 75 000 € et 150 000 € • 0,04% maximum par mois pour un capital constitué supérieur à 150 000 € ■ Frais sur arbitrage : <ul style="list-style-type: none"> • 0,50% des sommes arbitrées plafonnés à 75 € 		
		-	-	Arbitrages automatiques : majoration des frais sur arbitrage de +0,50% des sommes arbitrées dans la limite de 75 € par opération (sauf pour l'Investissement Progressif) soit 1% des sommes arbitrées dans la limite de 150 €.

(15) Modalités et conditions tarifaires détaillées dans la Notice d'Information du contrat.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre Conseiller en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

pour prendre rendez-vous



APPELEZ

3933

**Service 0,30 € / min
+ prix appel**

3933 : Des conseillers vous répondent de 8h à 22h en semaine et jusqu'à 20h le samedi. 24h/24, consultation de vos comptes et urgences. Depuis l'étranger + 33 (0) 1 76 77 3933. Tarif au 01/05/2018.

**SOCIETE
GENERALE**

Banque & Assurances

Document publicitaire sans valeur contractuelle.

Érable Essentiel est une formule du contrat Sogévie, contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative de SOGÉCAP. Ce contrat multisupport est présenté par Société Générale, SGBA et BFCOI (immatriculations à l'ORIAS n°07 022 493, 07 030 182 et 07 030 515 (orias.fr)) et SGCB en leur qualité d'intermédiaires en assurances.

L'adhésion à ce contrat est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de "U.S Person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation fédérale américaine).

Sogécap, SA d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances 086 380 730 RCS. Nanterre. Siège Social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex - Service Relations Clients : 42, bd Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex 1.

Société Générale, SA au capital de 1 009 897 173,75 EUR. Siège social : 29, bd Haussmann - 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris - Dialogues - Crédit photos : Getty - Réf 539697 C - 05/2018.



Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.